



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E150909

VALABLE JUSQU'AU 05/12/2024

ÉDITÉ LE 19/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC DIJON 539623686

Siret : 539 623 686 00018

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 217135

Assurance Responsabilité Travaux :

SMA SA 503906A1254001 / 002 87011/61

Assurance Responsabilité Civile :

SMA SA 503906A1254001 / 002 87011/61

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : STCE-PLOMBERIE-CHAUFFAGE

1 RUE EN CLAIRVOT  
21850 ST APOLLINAIRE

Téléphone : 03 80 63 74 75

Portable :

Site Internet : www.sastce.com

E-mail : accueil@sastce.com

Responsabilité légale :

DEVROE PASCAL GÉRANT

Fax : 03 80 63 74 84

Effectif moyen : 28

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	20/11/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/11/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	20/11/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	14/02/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	14/02/2022
o Ventilation mécanique	14/02/2022

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE DIJON  
BATIMENT LE MAJOR  
170 AVENUE JEAN JAURES  
21000 DIJON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.